

“le cramignon”

« Au-delà de l'aide matérielle »

Bulletin bimestriel de liaison entre Conférences et Centres
de la Société de St-Vincent de Paul en Province de Liège



SOMMAIRE

Page 1

- *Edito : Incontournable !*
(J. Grandjean)

Page 2

- *Edito (suite et fin)*
- *Infos sociales et utiles :*
Adaptation du R.I.S.
Seuil de pauvreté CEE :
quelques précisions
(M. Bouly)

Page 3

- *Une initiative louable :*
« Vivre ensemble » écrit à
nos ministres...

Page 4

- *Stembert : Jean-Marie*
Dauvister passe la main
après 55 ans de service...
- *Montegnée : un souffle*
nouveau
- *Pepinster : invitation...*
- *Pour les membres qui*
veulent restés informés

Page 5

- *Le Conseil Provincial vous*
parle :
 - *les rapports 2015*
(rappel urgent !)
 - *L'A.G. du 4 juin.*
- *Le C. Provincial y était...*
Colloque CAAW à Namur.
- *La SSVP Liège sur le WEB*
- *Prochain Cramignon (N° 80)*

EDITORIAL : INCONTOURNABLE !

Devenir incontournable est évidemment le plus mauvais service que l'on puisse rendre à une association. Et pourtant nous connaissons tous de tels exemples, où une organisation fonctionne essentiellement grâce à une personne. Un(e) volontaire peut évidemment avoir des qualités de dynamisme, de disponibilité, d'expertise qui permettent à l'association de progresser mais il (elle) ne peut évidemment s'arroger trop de pouvoir(s), au risque sinon de nuire à la motivation des autres - et donc à la pérennité de l'association. Il (elle) doit rester à l'écoute de tous, d'autant plus qu'une des règles de notre Société est la prise de décision collective. Devenir incontournable peut avoir différentes origines. Un ego trop appuyé conduira : à monopoliser le temps de parole sans laisser d'espace aux autres, à interrompre les autres sans leur laisser le temps de développer leurs arguments... N'est-il pas en effet agréable de se mettre en avant et de constater ce qui se réalise grâce à notre intervention ? Mais cela ressemble un peu à un politicien qui travaille à son profit plutôt que d'avoir le sens de l'Etat.

On peut aussi devenir incontournable suite à la déresponsabilisation des autres membres : « *Il (elle) fait cela très bien, laissons-le (la) faire !* ». Une telle entité SVP n'a pas plus d'avenir, elle va se flétrir progressivement jusqu'à disparaître avec cet incontournable. Sur la base des nombreux contacts (visites et autres) que les administrateurs du Conseil provincial ont avec les nombreuses entités de la province, il est patent que les entités les plus actives qui sont donc le plus au service des démunis, sont celles dans lesquelles les responsabilités sont partagées.

Chaque volontaire doit être accueilli dans l'entité et doit y trouver une place correspondant à ses compétences. **Etre membre (volontaire) dans notre société SVP, c'est un engagement**, on n'y vient pas pour passer le temps, ni pour causer avec ses voisin(e)s... ou alors on est bénévoles occasionnel(le)s.

(Suite page 2)

(Jean Grandjean)

Les articles paraissant dans le Cramignon à titre nominatif n'engagent que leur(s) auteur(s). Le Conseil Provincial de Liège ne peut en être tenu pour responsable.

EDITO (suite de la page 1) INCONTOURNABLE !

Si ces dernier(e)s sont utiles au fonctionnement journalier des entités SVP à des périodes déterminées, ce sont des membres (volontaires) actifs qui seuls pourront assurer la durabilité de nos associations. Ce n'est pas parce que l'Europe semble peu à peu perdre ses valeurs fondatrices que nous devons laisser périliter les nôtres, mais c'est un combat journalier si nous voulons les préserver.



Jean Grandjean

Informations sociales et utiles...

Seuil de pauvreté CEE en Belgique. Calcul du risque de pauvreté

Le seuil de pauvreté (défini par la CEE, Ndlr) équivaut à 60% de la médiane du revenu disponible, à l'échelle individuelle (Ndlr : 21.705 €/an pour la Belgique)

Cela correspond au calcul suivant : 60% de 21.705 euros par an équivaut pour une **personne isolée** à un seuil de 13.023 euros par an, soit **1.085 euros par mois**.

Pour obtenir le seuil de pauvreté des ménages, il ne suffit pas de multiplier ce chiffre par le nombre de membres du ménage. Partant du principe que les membres d'un ménage partagent les charges et les dépenses, un deuxième adulte dans un ménage se voit appliquer un facteur de 0,5 dans le calcul du seuil de pauvreté et les enfants (<14 ans) un facteur de seulement 0,3.

Le seuil de pauvreté d'un ménage composé de deux adultes et de deux enfants se calcule donc en multipliant le seuil des personnes isolées par un facteur 2,1 ((13.023 euros *2,1)/12 = 2.279 euros par mois). Ce facteur de 2,1 s'obtient en attribuant un « poids » de 1 au chef de famille, de 0,5 au deuxième adulte du ménage et de 0,3 à chacun des enfants.

(Source : be.STAT, Institut National de Statistiques) – Mai 2016.

Question : ... et les enfants de plus de 14 ans ???

Ils ont le même « poids » qu'un adulte (0,5 point à partir du 2^{ème} adulte)

Donc, par exemple, pour une famille de 5 personnes (2 adultes et 3 enfants de 15, 13 et 11 ans), le calcul suivant sera d'application :

1^{er} adulte chef de famille : (multiplicateur **1**) + 2^{ème} adulte (**0,5**) + 3^{ème} « enfant de plus de 14 ans » (**0,5**) + 2 « enfants de moins de 14 ans » (**0,3 + 0,3**) = indice multiplicateur total de **2,60** (1 + 0,5 + 0,5 + 0,3 + 0,3).

Le « seuil de pauvreté CEE » à prendre en considération sera donc de 13.023 x 2,6 = **33.860 € nets / An**, ou **2.822 € nets / mois**.

Attention : lors de la remise à jour des dossiers sociaux (que vous devez obligatoirement tenir à jour, ou qui doivent être tenus et suivis par un service social d'un organisme-partenaire, CPAS ou autre), l'évolution de l'âge des enfants peut amener à une révision (vers le haut) du montant à prendre en considération.

A l'inverse, le départ d'un enfant (devenu majeur, par exemple) ramènera le montant « seuil de pauvreté CEE » vers le bas.

Question : que faut-il entendre par « revenu net » (ou revenu « disponible », selon les termes de be.STAT) ?

C'est un point qui est fortement discuté, d'un CPAS à l'autre, d'un Service Social à l'autre...

En termes de rémunération ou de salaire, c'est simple : le « net » est ce qui est payé au travailleur après déduction des charges sociales et précompte professionnel d'usage (...en attendant une éventuelle surtaxation après déclaration d'impôts annuelle).

En bonne logique, pour les bénéficiaires d'une **allocation de survie** (type RIS, Mutuelle ou chômage), puisqu'aucune retenue sociale ou fiscale n'est appliquée à la base sur ces allocations, le montant « net » est donc celui qui est effectivement payé au bénéficiaire. On pourrait dire qu'ici, le « brut » égale le « net »... Mais ce serait peut-être trop simple, ou simpliste...

En effet, certains CPAS ou Services Sociaux donnent un sens plus nuancé à ce « montant net » : considérant qu'il s'agit du montant de référence pour une aide alimentaire (même si la notion d'aide CEE est devenue moins restrictive, dans l'optique avouée de remettre le bénéficiaire sur le chemin de sa dignité), ils calculent un montant de référence qui déduit, du montant effectivement payé par l'institution, les charges usuelles, telles que loyer, chauffage, eau, électricité, etc. Ne gardant, en définitive que le « solde disponible pour l'alimentation » comme « montant net de référence ».

Parfois même, les déductions vont plus loin : qu'en est-il en cas de remboursement de dette(s) ? Faut-il les déduire ou non ? Rien de précis n'est imposé par la CEE, lorsqu'elle parle de « revenus disponibles de référence ». D'où une certaine latitude laissée aux intervenants sociaux en la matière, qui explique la diversité d'interprétations existantes, d'un CPAS ou d'un A.S. à l'autre... Toute aussi grandes sont également les discussions de savoir s'il faut ou pas également en défalquer les frais dits « de sociabilisation » : dépenses culturelles, entretien d'animaux, sports, TV, frais de transport, abonnements divers (tout ce qui permet au bénéficiaire de ne pas s'isoler, et d'avoir une vie « sociale » la plus normale possible, pour aboutir à la restitution de sa dignité).

Toutefois, tout le monde est évidemment d'accord pour estimer que les frais de tabac, d'alcool, de jeu – et toutes assuétudes en général - ne peuvent en aucun cas être défalqués du montant de l'allocation perçue, pour arriver au « montant net de référence », lorsqu'il s'agit de l'aide alimentaire CEE... C'est au moins UN point sur lequel il y a accord unanime, de tous les intervenants sociaux chargés de constituer les dossiers d'accompagnement de l'aide alimentaire CEE...

Si vous avez encore un doute, n'hésitez pas à contacter le travailleur social avec lequel vous traitez habituellement, pour lui demander comment il détermine le « montant net de référence » pour l'aide alimentaire CEE que vous attribuerez ensuite, une fois le dossier complété... sans hésiter pas à rectifier ce qui doit l'être.

M.Bouly.

Adaptation des montants de base du revenu d'intégration au 1.4.2016 (Source : SPP-IS)

« Nous vous informons que les montants de base du revenu d'intégration, suite à l'application de la correction sociale du tax shift, ont été changés.

Les montants du revenu d'intégration sur une base mensuelle au **1er avril 2016** :

Catégorie 1 (pers. **cohabitant**) :

€ 566,92

Catégorie 2 (personne **isolée**) :

€ 850,39

Catégorie 3 (**Chef de Famille**)

(personne vivant avec une famille à sa charge) **€ 1.133,85**.

(ou 13.602 € / An) »



Une initiative louable, qui demande une (des) action(s) en retour.

« *Vivre ensemble* » a pris l'initiative de contacter les différents ministres concernés par l'accord « COP21 », accord qui vise à une réduction de notre empreinte écologique collective.

Même si ce courrier n'engage évidemment que leurs signataires, il nous a semblé utile, si pas nécessaire, d'en reproduire ici la teneur, car il concerne, de près ou de loin, la plupart des associations qui oeuvrent dans notre secteur caritatif. N'hésitez pas à prendre contact avec les signataires, si vous souhaitez intervenir ou apporter votre soutien à l'initiative.



VIVRE ENSEMBLE

Bruxelles, le 3 mai 2016

A l'attention des Ministres fédéraux et régionaux de l'action sociale, de la lutte contre la pauvreté, du logement, de l'emploi, de la mobilité, de l'environnement, du climat, de l'énergie...

A l'attention plus particulière de XXX
 Ministre de XXX.....
 Adresse.....

« Une politique sociale/publique ambitieuse et un soutien structurel aux acteurs du secteur associatif : une condition indispensable pour atteindre les objectifs de la COP21 »

La signature officielle de l'accord issu de la COP21 de fin 2015 engage de fait notre pays dans une transition vers une Belgique « bas carbone ».

De nombreux citoyens, individuellement ou collectivement, sont impliqués depuis longtemps dans cette transition. Parmi eux, on ne compte plus les associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui ont mis sur pied et continuent à créer des initiatives allant dans ce sens : des maisons de quartiers, des maisons d'accueil pour personnes sans logement, des entreprises de formation par le travail et tant d'autres sont à l'initiative de jardins potagers collectifs, d'ateliers de réparation d'électroménagers et de matériel informatique, de rénovation écologique des bâtiments, de ressourceries, recyclage... autant de projets qui, tout en remettant les gens debout et actifs dans un nouveau projet de vie, bénéficient à l'ensemble de la population, directement et indirectement, dans la mesure où ils réduisent notre empreinte écologique collective. Ils réparent aussi un tissu social indispensable à la cohésion de notre société.

Les personnes qui vivent dans la pauvreté, lorsqu'elles s'engagent dans ces projets, contribuent activement à la transition de notre pays vers un modèle écologiquement durable. Les associations qui les accompagnent contribuent à atténuer les inégalités sociales qui font que 15% de notre population vivent sous le seuil de pauvreté.

Non seulement les trois piliers du développement durable sont tous trois aussi importants, mais ils se consolident mutuellement : l'économie sociale et solidaire, pratiquée par nombre d'associations de terrain, en est la plus belle illustration.

Cet engagement quotidien des associations en faveur d'une société plus juste et plus durable appelle, en réponse, un engagement fort de la part des pouvoirs publics : un financement plus important et plus stable de leur travail, afin qu'elles puissent mener sereinement à bien leurs missions face à une demande qui ne cesse de croître en raison des mesures d'austérité prises ces dernières années.

Mais aussi des engagements qui touchent à la fois à l'économique, au social et à l'environnement. Nous pensons en particulier aux services publics en général, et aux transports en commun en particulier. Ils sont indispensables à la fois à la mobilité des personnes à faible revenu qui n'ont pas d'autre mode de déplacement (y compris et surtout en milieu rural) et à une réduction du trafic routier, source de gaz à effet de serre et de pollution.

Nous pensons aussi à l'isolation des logements sociaux, trop souvent vétustes et gros consommateurs d'énergies fossiles. Plus largement, des mécanismes peuvent être mis en place pour permettre à tout un chacun d'isoler son logement et/ou d'installer des panneaux photovoltaïques, sans avoir à débours des sommes importantes avant de pouvoir bénéficier de primes et autres avantages.

Nous pensons aussi à une baisse de la TVA sur les produits écologiques (issus de l'agriculture biologique locale, produits d'entretien, produits de soins) qui rendrait ceux-ci accessibles à tous et orienterait positivement les habitudes de consommation de toute la population, tout en créant des emplois locaux dans ces secteurs.

Toutes ces mesures sont bonnes pour l'économie. Il ne s'agit pas de fonds perdus, mais d'investissements qui seront rentables à moyen ou long terme. Pour les financer dans l'immédiat, une politique volontariste de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales s'impose. A ce sujet, nous ne pouvons comprendre l'entêtement du Gouvernement fédéral à refuser de récupérer les 700 millions d'euros indûment offerts aux entreprises multinationales sous la forme d'excess profit rulings. Alors que, dans le même temps, la sécurité sociale est présentée comme la seule source possible de nouvelles économies.

Nous, associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, sommes actrices de la Belgique de demain, faite de prospérité partagée, d'un fertile vivre-ensemble et de sobriété énergétique. Nous espérons pouvoir compter sur des gouvernements qui se montrent à la hauteur de ses engagements. Le temps presse !

Jean-Paul Chaballe
Directeur de Vivre Ensemble

Isabelle Franck
Responsable Analyses et Etudes

Quand justice climatique et justice sociale sont liées...



Destinataires de ce courrier :

Région Wallonne

Paul Magnette, Ministre Président, compétent pour la coordination de la LCP,

Maxime Prévot, Ministre de l'Action Sociale,

Carlo di Antonio, Ministre de l'environnement et de la mobilité,
Paul Furlan, Ministre du logement, de l'énergie, du climat.

Région bruxelloise

Didier Gosuin, Ministre de l'Economie et de l'emploi,
Céline Fremault, Ministre chargée du Logement, de la Qualité de Vie, de l'Environnement et de l'Energie
Pascal Smet, Chargé de la politique de l'aide aux personnes, de la mobilité.

Fédéral

Marie-Christine Marghem, Ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable,
Elke Sleurs, Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté,
François Bellot, Ministre de la Mobilité.

Pour contacter « Vivre ensemble »

Rue du Gouvernement provisoire,32,
 1000 Bruxelles.
 02 / 227 66 80

STEMBERT

Jean-Marie Dauvister passe la main après **55 ans au service de la Conférence de Stembert** !

Un caractère bien trempé, une puissance de travail remarquable, un franc-parler qui interpelle ! Toujours soucieux des défavorisés et des plus pauvres, ce vincentien passionné a voulu partager son idéal, ses compétences et sa joie de vivre en s'impliquant aussi dans sa commune et divers comités.

Respectueux de la Règle de la Société de Saint-Vincent de Paul, Jean-Marie passe la main à une équipe de neuf Confrères décidés à assurer la relève à la Conférence de **Stembert-Mangombroux**. Désormais, Jean-Marie ne manquera pas de se consacrer à de nouveaux projets .

Un vibrant merci, Jean-Marie ! Les membres du Conseil Provincial vous adressent leurs vives félicitations pour le fructueux travail accompli et vous souhaitent une paisible « retraite », tout en souhaitant bonne route à ceux qui reprennent le flambeau...
Ch. Preud'homme.



Mission accomplie Jean-Marie !

*C'est donc désormais **Jean Wiertz** qui reprend le flambeau. Lui et son équipe s'inscrivent dans la lignée des successeurs de Frédéric Ozanam, fondateur, en 1833, de la Société de Saint-Vincent de Paul.*

MONTEGNEE

Un souffle nouveau à Montegnée !

Outre le fait que le nombre de membres ait plus que doublé, l'équipe responsable a également changé.

Suite à la démission de **Mme Theisen**, présidente depuis de nombreuses années, **Mme Brisbois**, accompagnée de **Mme Gaillot-Lacroix** (aussi secrétaire) assureront la responsabilité de la Conférence. La trésorerie quant à elle, sera assurée par **Mme Trief**.

Nos remerciements vont bien évidemment à Mme Theisen mais aussi aux nouvelles responsables à qui nous souhaitons tout le dynamisme nécessaire pour assurer une aide efficace aux plus démunis.

PEPINSTER

Une invitation à partager...

L'atelier de cuisine de St Vincent de Paul « Frédéric Ozanam » à Pepinster vous invite à un **souper boulettes...**

Où ? A l'espace Nô rue de la Nô, 51 – 4860 Pépinster.

Quand ? Le 4 juin, à partir de 18h30.

Combien ? 15€ adulte / 8€ enfants (jusqu'à 12 ans)

N° de compte : BE57 7765 9341 0735 (pour valider votre réservation - Communication : souper boulettes + nbre adultes et enfants + nom.

Le but de ce souper est de récolter un maximum financier pour pouvoir organiser des stages d'été pour les enfants plus défavorisés, et qu'ils aient quelque chose à raconter à la rentrée. Pour cela, nous avons besoin de vous ! Déjà merci !

Contact et réservation : Sophie Xhrouet 0476 / 65 80 42.

Petit rappel, pour les curieux avides de s'informer...



D'AUTRES SOURCES

D'INFORMATIONS « SSVP » ?

A . FOSPI

<http://echos.vincentdepaul.be>

Courriel : fospi@vincentdepaul.be

Responsable : Adrien DE VREESE

adrien.devreese@gmail.com

B. Balade sur le site SSVP Belgique (mode d'emploi)...

1. Google → <http://echos.vincentdepaul.be>
2. Cliquez sur « cartouche –saint Vincent de Paul Society »
3. Indiquez dans la case de droite ce qui est recherché.

(Exemple : **Fospi**).

Même démarche pour consulter « Règle », « Assurances »

4. Explorez hardiment le site en suivant les indications !

Et, si vous souhaitez des informations complémentaires au sujet de la Fospi, n'hésitez pas à appeler **Christiane Preud'Homme (04/275 12 74)**.

RAPPEL :

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE**

Samedi 4 juin 2016 (La Tchicass)

C'est l'occasion de nous retrouver, tous les acteurs de terrain SSVP en province de Liège, et d'échanger nos expériences, à une époque où la pauvreté, hélas, explose littéralement... Votre présence est donc, non seulement enrichissante pour tous, mais nécessaire à tous ceux d'entre nous qui veulent avancer, évoluer, mieux répondre aux défis qui se présentent...

Et si, malheureusement, vous ne pouvez être personnellement présent, n'oubliez pas de transmettre votre procuration, afin que les délibérations puissent avoir lieu avec le quorum légal...

Le Conseil d'Administration Cons.Prov.SSVP Liège.

Le Conseil Provincial y était...

Le **jeudi 28 avril** se déroulait, à Namur, un colloque national portant sur la **logistique de l'aide Alimentaire**. Claire Landuyt et Michel Bouly y représentaient le Conseil Provincial de Liège.

De multiples contacts utiles ont pu être noués à cette occasion (Croix-Rouge, Table alimentaire de Liège, Food-Services divers, Banques alimentaires Belges...).

Nous y avons entendu l'intervention de nombreux acteurs de terrain, et des initiatives, originales et nouvelles parfois, nous ont été présentées. Une documentation plus complète doit encore nous parvenir, mais nous vous garderons informés dans un prochain article plus complet.

Une suite à ce colloque est déjà prévue pour le **20 octobre 2016 (à noter dans votre agenda, si cette problématique vous intéresse)**, qui analysera les résultats des initiatives qui nous furent présentées.

Le Conseil Provincial de Liège y sera et vous gardera informés !

(Vous êtes bien entendu invités à y être présents au nom de votre entité : de nombreuses Conférences de la SSVP Wallonne étaient déjà représentées ce 28 avril...).

Peut-être à vous y (re)voir en octobre ?

Claire Landuyt, Michel Bouly.

Editeur responsable : Jean Grandjean,
Rue du Chêneux, 3 - 4130 Esneux

RAPPEL

Comme cela a été annoncé en assemblée générale, les aides récurrentes seront définies sur la base des **rapports annuels 2015**, pour tenir compte au mieux de la situation réelle des entités vincentiennes.

Ceci impliquait donc que nous recevions ces rapports dans les plus brefs délais, **pour la mi-mai au plus tard.**

Au moment de mettre sous presse le présent numéro, près de 25 entités n'avaient toujours pas rentré leur rapport 2015. Si cela est (peut être) compréhensible pour les ASBL qui n'ont pas encore vu se dérouler leur A.G. annuelle, c'est tout-à-fait anormal pour les autres...

Les formulaires vous ont été envoyés récemment par le Conseil national. Merci par avance aux retardataires pour nous envoyer leur rapport le plus vite possible..

Jean Grandjean.

PROCHAIN CRAMIGNON (N° 80)

Merci de nous faire parvenir, avant le 20.06.2016 prochain, vos articles destinés à notre n° 80 (n° qui paraîtra en juillet 2016) - Rédaction et administration :

(c/o Mme FRANZ) - Rue de l'Ecole technique, 14 - 4040 Herstal.

Tel. 042/64.99.65

Fax changement de numéro !!! 042/64.32.84

Email : consprovlg@skynet.be

**La SSVP de Liège
sur INTERNET**



Site WEB de la Province :

<http://ssvplg.hautetfort.com>

Si vous souhaitez y insérer des textes (en **pdf** si possible) et /ou des images (en format **jpg** si possible), vous pouvez les envoyer à

J.Grandjean@ulg.ac.be

Site WEB de la Fospi :

<http://echos.vincentdepaul.be>

Site WEB national :

<http://www.vincentdepaul.be>